



# SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Représentés : 4

Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY – Magalie PEZZOTTA – Benoit PEIGNE – Catherine GUTTIERREZ – Gilles LATTARD – Amélie RIGOLLET – Françoise DURAND – Florian MOREL – Fabienne PIRON – Julien MONTEIL – Véronique VAILLANT – Pierrette GRIECO – Claudette GUSELLA – Andrée CARRIER – Jérémie DEREMETZ – Florance DALLY-DELEGLISE – Denis CARRIQUET

Étaient absents excusés : Matthieu ROLLET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Victor BRIDAY (pouvoir à Julien MONTEIL) - Catherine TEDESCHI (pouvoir à Claudette GUSELLA) – Lucas FROMENT (pouvoir à Florian MOREL) - Théo COCHET - Cédric BADIN

Secrétaire de séance : Catherine GUTTIERREZ

### N°2026.04.27.01 – Demande de mise à disposition d'un local au sein de la maison de santé pour l'installation d'un médecin junior

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**AUTORISE** la mise à disposition d'un local pour l'installation d'un médecin junior à la maison de santé.

**PRÉCISE** que le bail sera un bail précaire pour une durée de 1 semestre renouvelable une fois pour la même durée soit 2 semestres maximum pour un loyer mensuel de 472,24 € et des charges mensuelles à hauteur de 99, 88 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### N°2026.04.27.02 – Désignation du membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**PROCÈDE** à l'élection d'un membre pour représenter la commune de Saint Didier sur Chalaronne au sein de la CLECT au scrutin secret.

**DIT** que Monsieur Renaud DUMAY a été élu membre de la CLECT à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
20 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		85 361,54				85 361,54
Opérations réalisées sur l'exercice	491 593,74	556 617,56	2 768 383,91	2 796 756,63	3 259 977,65	3 353 374,19
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>65 023,82</b>		<b>28 372,72</b>		<b>93 396,54</b>
Résultats reportés N-1	400 896,54			473 947,65		73 051,11
<b>Résultats de clôture N</b>	<b>335 872,72</b>			<b>502 320,37</b>		<b>166 447,65</b>
Restes à réaliser	100,00	16 393,00			100,00	16 393,00
Totaux cumulés	892 590,28	573 010,56	2 768 383,91	3 270 704,28	3 660 974,19	3 843 714,84
<b>Résultats définitifs</b>	<b>319 579,72</b>			<b>502 320,37</b>		<b>182 740,65</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du **compte administratif 2025 de la commune** tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
20 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2025 du camping, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		0,00				0,00
Opérations réalisées sur l'exercice	56 662,24	0,00	44 092,59	38 320,62	100 754,83	38 320,62
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>56 662,24</b>		<b>5 771,97</b>		<b>62 434,21</b>	
Résultats reportés N-1	7 870,80			41 032,74		33 161,94
<b>Résultats de clôture N</b>	<b>64 533,04</b>			<b>35 260,77</b>	<b>29 272,27</b>	
Restes à réaliser	0,00	38 032,00				38 032,00
Totaux cumulés	64 533,04	38 032,00	44 092,59	79 353,36	108 625,63	117 385,36
<b>Résultats définitifs</b>	<b>26 501,04</b>			<b>35 260,77</b>		<b>8 759,73</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

**RECONNAIT** qu'il y a des restes à réaliser.

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du **compte administratif 2025 du budget annexe du camping** tels que résumés ci-dessus.

**N°2026.04.27.05 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 - COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 pour la commune par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**N°2026.04.27.06 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 - CAMPING**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 pour le camping par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part

**N°2026.04.27.07 – BUDGET COMMUNE 2026 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2025**

**Il est exposé :**

En application des instructions budgétaires et comptables, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos doit être affecté selon le besoin de financement, soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement, soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

	<b>Exercice 2025</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Résultats</b>	<b>Résultats de l'exercice 2025</b>	<b>28 372,72</b>	<b>65 023,82</b>	<b>93 396,54</b>
	<b>Résultat de clôture</b> tenant compte des exercices antérieurs	<b>502 320,37</b>	<b>-335 872,72</b>	<b>166 447,65</b>
	Solde des restes à réaliser	0	16 293,00	16 293,00
	<b>Disponible</b>	<b>502 320,37</b>	<b>-319 579,72</b>	<b>182 740,65</b>

Il est proposé d'affecter au budget 2026 les résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **- 335 872,72 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement : **+ 319 579,72 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : **+ 182 740,65 euros**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N°2026.04.27.08 – BUDGET CAMPING 2026 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2025**

**Il est exposé :**

En application des instructions budgétaires et comptables, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos doit être affecté selon le besoin de financement, soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement, soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

	<b>Exercice 2025</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Résultats</b>	<b>Résultats de l'exercice 2025</b>	<b>- 5 771,97</b>	<b>-56 662,24</b>	<b>-62 434,21</b>
	<b>Résultat de clôture</b> tenant compte des exercices antérieurs	<b>35 260,77</b>	<b>-64 533,04</b>	<b>- 29 272,27</b>
	Solde des restes à réaliser	0	38 032,00	38 032,00
	<b>Disponible</b>	<b>35 260,77</b>	<b>-26 501,04</b>	<b>8 759,73</b>

Il est proposé d'affecter au budget 2026 les résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - **64 533,04 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement : + **26 501,04 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : + **8 759,73 euros**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N°2026.04.27.09 – Vote des taux d'imposition communaux 2026 (TFPB – TFPNB – TH sur les résidences secondaires)**

**Il est exposé :**

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts Locaux.

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités :

- soit faire une variation proportionnelle des taux ;
- soit faire une variation différenciée des taux ;
- soit maintenir les taux.

Il est donc proposé de modifier les taux de la fiscalité directe pour 2026 par application de la variation proportionnelle des taux comme suit :

- 12, 29 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- 30, 76 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 41, 34 % pour la taxe sur le foncier non bâti

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,  
A L'UNANIMITE des votants**

**DECIDE** de modifier les taux de la fiscalité directe pour 2026 comme suit :

- 30, 76 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 41, 34 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 12, 29 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**N°2026.04.27.10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**APPROUVE et VOTE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 723 070.72 Euros**  
INVESTISSEMENT : **663 797,45 Euros**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2026.04.27.11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - CAMPING**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**APPROUVE et VOTE** le budget primitif annexe du camping pour l'exercice 2026.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **48 718,13 euros**  
INVESTISSEMENT : **85 656,75 euros**

**N°2026.04.27.12 – Dépôt du PC du nouveau pôle de santé des Huguets**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire concernant le nouveau pôle de santé des Huguets au nom de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention dudit permis et autorisation de travaux.

**N°2026.04.27.13 – Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial avec Voie Navigable de France**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial avec Voie Navigable de France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**N° N°2026.04.27.14 – Convention de groupement entre le SMIDOM et la commune relative à l'accompagnement proposé par CITEO**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de groupement avec le SMIDOM relative à l'accompagnement proposé par CITEO.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**N°2026.04.27.15 – Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un contentieux près de la Cour Administrative d'Appel de Lyon**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter et à défendre les intérêts de la commune suite à l'appel interjeté par Madame Stéphanie CORDENOD devant la Cour Administrative d'appel de Lyon dans l'affaire n°26LY00728, objet de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater le cabinet d'avocats CHANON LELEU ASSOCIES situé 2 rue Saint Hélène 69002 LYON, avocats au Barreau de LYON, en la personne de Maître Florian CHANON, Associé cogérant du cabinet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les actes liés à ces procédures.

**N°2026.04.27.16 - Demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'organisation de l'Esti'Val de SAONE 2026**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide « organiser un festival ou une fête du livre » pour l'organisation de l'Esti'Val de Saône

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**N°2026.04.27.17 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'organisation des Esti'Val de Saône 2026**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'organisation des Esti'Val de Saône 2026

**APPROUVE** le plan de financement au titre du Conseil départemental de l'Ain défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant TTC	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	43 520, 15 €	85 %
Emprunts			
<b>Sous-total financement</b>			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Aide aux projets culturels et aux festivals	7 680,03 €	15 %
Fonds de concours CC			
<b>Sous-Total Subventions Publiques</b>			
Total TTC		51 200,18 €	100 %

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**N°2026.04.27.18 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction du pôle de santé des Huguets**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du dispositif « **Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local** » inscrit dans le Plan forêt-bois 2023-2027, pour la réalisation de cette opération.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Sources	Libellés	Montant en HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	301 000 €	86 %
<b>Sous-total financement</b>			
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local Plan forêt-bois 2023-2027</b>	<b>50 000 €</b>	<b>14 %</b>
<b>Total Subvention sollicitée 2026</b>		<b>50 000 €</b>	
Total HT		<b>351 000 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

**N°2026.04.27.19 - Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour la construction du pôle de santé des Huguets**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé au titre du FMIS 2026, dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), pour l'opération de construction du Pôle de Santé des Huguets, composé de quatre îlots.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026.04.27.20 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction du pôle de santé des Huguets**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'opération « **Installation de panneaux solaires photovoltaïques** » sur l'ensemble des 4 îlots du futur **Pôle de Santé des Huguets** » destinés à l'autoconsommation,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Sources	Libellés	Montant € HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	50 000 €	
<b>Sous-total financement</b>		<b>50 000 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Etat – DETR 2026</b>	<b>Installation Panneaux photovoltaïques du Pôle de Santé des Huguets</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 %</b>
<b>Total Subvention 2026</b>		<b>50 000 €</b>	
Total HT		<b>100 000 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**N°2026.04.27.21 - Demande de participation au Clio Tour 2026 par l'équipe du garage MCA Auto de Saint-Didier-sur-Chalaronne**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**REFUSE** la demande de sponsoring faite par le garage MCA dans le cadre di Clio Tour 2026.

**N°2026.04.27.22 - Demande de subventions de la Coopérative scolaire**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 1 085 € à la coopérative scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**N°2026.04.27.23 - Approbation de la demande de subventions de l'OCCE RASED**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 210 € à l'OCCE RASED.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**N°2026.04.27.24 - Demande de subventions de l'ESVS TSDI**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 1 540 € à l'association Entente Sportive Val De Saône Thoissey St Didier Illiat (ESVS TSDI).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**N°2026.04.27.25 - Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
07/04/2026	DELEGLISE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Remise en route groupe électrogène au camping	635,75 €
10/04/2026	BARKENE INCENDIE	CHASSIEU	Mise à jour du plan de sécurité du camping	1 551,06 €
10/04/2026	SOS HYGIENE	BLACE	Contrat de désinfection et de dératissage au restaurant scolaire (2 passages)	312,00 €
13/04/2026	GK PROFESSIONAL	SAINT MAXIMIN	Vêtements de travail police	955,55 €
15/04/2026	VALVERT	CROTET	Vidange et nettoyage d'un bac à graisses au camping	594,00 €
15/04/2026	DETECT RÉSEAUX	BOURG-EN-BRESSE	Réalisation du SIG à la charte SIEA des réseaux détectés aux camping	1 800,00 €
17/04/2026	L'ATELIER HIFI	CHARNAY LES MACONS	Remplacement batterie sonorisation portable	204,00 €

**N°2026.04.27.26 - Compte-rendu des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours d'instruction**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

**a. Autorisation du Droit des Sols**

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4465	PC 26 V0098T01	PIRON Françoise	Transfert du PC
4466	DP 26 V0019	EARL PIERRE	YC 159 - 160 - 163 - Installation de deux dispositifs stockage d'électricité dans hangars agricoles existants.
4467	DP 26 V0020	DUTHEL Nathalie	YD 124 -YC 142 - Restauration muret de la clôture et pose de brise vue
4468	DP 26 V0021	SIMON Charles	YB 143 - 148 - Extension de la maison pour la création d'une SDB.
4469	DP 26 V0022	RIMET Emmelyne	ZL 146 - 147 - 195 - Rénovation pour partie de la toiture de la dépendance.
4470	DP 26 V0023	ECO PERF HABITAT	AO 15 - Pose de panneaux photovoltaïques
4471	PC 26 V0009	SCI ADENZO	ZY 114-359-380-ZW 243 - Extension bâtiment à usage de réserves, chambre froide, laboratoire, bureaux et locaux sociaux
4472	DP 26 V0024	FRETY Martine	ZW 216 - Installation d'une pergola
4473	DP 26 V0025	BERTHET Loïc	ZR 159 - Reprise de toiture
4474	DP 26 V0026	PERNOT Philippe	AS 71 - 72 - Construction d'une piscine

**b. Déclaration d'intention d'aliéner**

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
Sans objet			

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 27 avril 2026

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Catherine GUTTIERREZ